

Luxembourg, le 8 septembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre  
des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé:

*« Deux essais français présentés le 3 septembre dernier à Berlin confirment une certaine efficacité du médicament baclofène sur la réduction de la consommation d'alcool (voir Le Monde du 6 septembre dernier). Selon un communiqué de l'hôpital Paul-Boussé (AP-HP) 56,8 % des patients sous baclofène sont devenus abstinentes ou sont parvenus à une consommation médicalement correcte d'alcool. Il est souligné par des experts que ce produit apporte un plus dans l'arsenal thérapeutique. En France l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a encadré en mars 2014 son utilisation par une recommandation temporaire d'utilisation pour une durée de trois ans.*

*Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :*

- Est-ce que Madame la Ministre a connaissance des études en question ? Dans l'affirmative, quelle est la position du Gouvernement ?*
- Dans quelle mesure le produit baclofène est-il utilisé au Luxembourg pour lutter contre la dépendance de l'alcool ?*
- Est-ce que le cas échéant il est également prévu de formuler une recommandation temporaire ? »*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gusty GRAAS  
Député



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

[dp@dp.lu](mailto:dp@dp.lu)  
[www.dp.lu](http://www.dp.lu)